

QUELQUES REMARQUES
SUR LA SYNODALITE DES EGLISES PARTICULIERES
A PROPOS DU LIVRE DE Yann RAISON du CLEUZIQU
OUI SONT LES CATHOLIQUES AUJOUR'HUI ?

(Chapitre 7 : Une vision désenchantée des sommets de l'institution)

« Je me suis fait une règle, dès le début de mon épiscopat, de ne rien décider sans votre conseil à vous les prêtres et les diacres, et sans les suffrages du peuple et d'après mon opinion personnelle » (Saint Cyprien de Carthage, Lettre 14, 4).

Un point de vue pastoral :

Le substantif *pastorale* désigne aujourd'hui l'ensemble des activités missionnaires du peuple chrétien accomplies en communion avec les pasteurs.

L'adjectif *pastoral* qualifie une attitude complexe, difficile à cerner et plus encore à définir, faite d'ouverture au monde, d'accueil de ce qui se dit et de ce qui se vit, de compréhension des personnes tant dans l'Eglise qu'aux périphéries ou hors des frontières de l'Eglise.

Des circonstances nouvelles :

Nous devons prendre acte :

- de profonds changements sociaux : notre société est pluriculturelle et multi-religieuse,
- d'une nouvelle manière de vivre en Eglise voulue par le pape François : nous n'étions plus très habitués à ce que les évêques engagent un débat public sur des questions théologiques comme nous en sommes les témoins depuis le consistoire réuni par le pape François en février 2014 dans la perspective des deux assemblées du Synode des évêques qu'il a convoquées pour réfléchir au service que l'Eglise doit aux familles.

Gaston Pietri au chapitre qu'il consacre à la fraternité dans son livre Pourquoi je suis croyant (Paris, Salvator, 2007, p. 97-98) écrit : « La fraternité dans l'Eglise ne peut aller sans la citoyenneté. Saint Paul savait d'expérience ce qu'était la citoyenneté, à la manière athénienne par exemple, lorsqu'il écrivait aux chrétiens d'Ephèse : « Vous êtes concitoyens des saints, vous êtes la famille de Dieu » (Ephésiens 2, 20). Les saints [...] ne sont autres que les baptisés. Ils constituent une famille. Mais, à l'exemple des cités, ils ont à exercer, dans ce vivre-ensemble ecclésial, des droits et des devoirs qui relèvent de la citoyenneté. Aussi bien ils n'auront plus à se conduire comme « des enfants ballotés et emportés à tous vents » (Ep. 4.

14). [...] J'aimerais une Eglise où l'antique adage deviendrait toujours plus une réalité : « Ce qui concerne tous doit être examiné par tous. »

Mission de l'Eglise et droits fondamentaux :

Par le don de l'Esprit, c'est à toute l'Eglise que le Christ ressuscité confie de poursuivre la mission qu'il est venu accomplir et qu'il a reçue de son Père (Mt 28, 18-20 ; Jn 20, 19-23). L'Eglise n'a pas d'autre raison d'être : « Annoncer la nouveauté libératrice de l'Evangile à tout homme, le rejoindre dans tout ce qui fait son existence et exprime son humanité : tel est le défi permanent de l'Eglise » (Benoît XVI).

Du fait même de leur initiation chrétienne (de la foi et des sacrements de la foi), les chrétiens sont constitués Peuple de Dieu, incorporés au Christ, animés par l'Esprit Saint, et donc appelés (vocation) à participer à la mission de l'Eglise (cf. Vatican II, Lumen Gentium 31 p.ex.) Le sacerdoce ministériel est donné pour servir ce sacerdoce baptismal.

Tous ont donc le droit de prendre des initiatives et de les faire reconnaître, de s'associer pour les mettre en œuvre (des critères sont donnés dans l'exhortation apostolique de Jean-Paul II Christifideles laïci 30), de disposer des moyens nécessaires à l'intelligence de la foi et à leur soutien spirituel, de délibérer dans les instances de la mission, conseils, synodes, etc (cf. Vatican II Apostolicam Actuositatem 23), de recevoir des charges ou des ministères (Vatican II, Lumen gentium 37 en pose le principe).

Nous n'avons pas encore pris toute la mesure du changement de perspective sur l'Eglise auquel invite le Concile Vatican II : l'Eglise est communion. C'est la communion des communautés et des paroisses entre elles qui font exister l'Eglise particulière confiée à un évêque. Il revient à l'évêque de Rome (comme à un archevêque dans sa province) de veiller à la communion des Eglises particulières entre elles (cf. l'utilisation symbolique du pallium en usage jusqu'à Benoît XVI par le pape François).

Mais on se heurte à une conception de l'Eglise qui l'identifie ou la réduit à la seule hiérarchie (p. 239 ou 260).

Quelques points d'attention pour exercer la synodalité à tous les échelons de la vie de l'Eglise (plaidoyer pour une culture du débat) :

- Prendre le temps d'écouter : être aussi attentif que possible à ce qui est dit, en respectant les situations diverses et les sensibilités particulières. (p. 237).
- Se confronter : aussi bien à l'intérieur d'une Eglise particulière qu'entre Eglises voisines (province) et entre toutes les Eglises.
- Proposer sans avoir peur de l'innovation : l'Eglise n'a cessé d'innover tout au long de son histoire en particulier dans l'organisation de ses ministères (institutions caritatives ; exemple : les *Frères de Charité* en Normandie).
- Négocier : négocier n'est pas dévaluer une pratique ni rabaisser une vérité mais au contraire les approfondir et chercher la communion (culture de la rencontre et du débat qui est différente de la seule liberté d'expression : « Dialoguer signifie être convaincu que l'autre a quelque chose de bon à dire, à faire place à son point de vue, à ses propositions. Dialoguer ne signifie pas renoncer à ses propres idées et traditions, mais à la prétention qu'elles soient uniques et absolues » (Message du pape François pour la 48^{ème} Journée mondiale des communications sociales).

« La collégialité demande que les évêques « travaillent » avec leur peuple » (Hervé Legrand, La Croix, 20 novembre 2014).

Cf. Directoire pastoral des évêques n° 165 : « En vertu de leur baptême, les fidèles sont établis dans une véritable égalité quant à la dignité et à l'action, qui les appelle tous à coopérer à l'édification du Corps du Christ et donc à mettre en œuvre la mission que Dieu a confiée à l'Eglise dans le monde, chacun selon sa condition et ses devoirs. La communion ecclésiale, dans son caractère organique, et la spiritualité de communion obligent l'évêque à mettre en valeur les organismes de participation prévus par le Droit canonique. De tels organismes confèrent au gouvernement pastoral de l'évêque une forme de communion en ce sens qu'une certaine circularité se réalise entre, d'une part, ce que l'Evêque est appelé à décider et à mettre en place selon sa responsabilité personnelle pour le bien du diocèse et, d'autre part, la collaboration de tous les fidèles. [...] L'écoute réciproque entre le pasteur et les fidèles les tenant unis « a priori en tout ce qui est essentiel, et les poussant, même dans ce qui est discutable, à parvenir normalement à une convergence en vue de choix réfléchis et partagés. »

Les instances existent :

- En premier lieu dans un diocèse, le synode : première instance participative d'une Eglise particulière, le synode diocésain peut être considéré comme l'assemblée fraternelle des chrétiens apportant à l'un d'entre eux, l'évêque, le concours qui lui est nécessaire pour organiser la mission et, par conséquent, la vie de l'Eglise qui lui est confiée et à laquelle il a été donné pour la présider (le dernier synode célébré dans le diocèse de Rouen au cours de l'année 2009-10 avait pour thème : *Que ferons-nous (Ac 2, 37) pour que, dans le diocèse de Rouen, nos paroisses soient des communions de communautés de disciples du Christ qui vivent et témoignent de l'Evangile ?* En conséquence : *Quels rassemblements, quelles célébrations et quels ministères leur sont nécessaires ?*);
- Et naturellement les divers conseils missionnaires, pastoraux, économiques, etc.

Quelques difficultés pour une mise en œuvre actuelle de la synodalité :

- Le rapport consultation-décision : J'ai sauté une phrase dans ma citation du Directoire pastoral des Evêques : « L'évêque rappellera clairement que les organismes de participation ne s'inspirent pas des critères de la démocratie parlementaire, car ils sont de nature consultative et non délibérative. » Dire qu'une instance ecclésiale est consultative n'est pas la déprécier ni la considérer a priori comme sans importance ; c'est le moyen que l'Eglise (particulière ou locale) se donne pour s'assurer qu'elle est fidèle dans ses décisions, pour vérifier que, dans ses organisations, elle sert l'action de l'Esprit Saint dans le peuple de Dieu et dans le monde. Certes l'Eglise, dans sa tradition catholique, dispose d'un ministère particulier auquel il appartient en dernier ressort de porter un jugement de discernement sur l'authenticité et le bon usage des dons reçus par tous pour le service de tous. Mais ce ministère ne saurait être exercé d'une manière solitaire. D'où, dans le Code de Droit canonique, l'usage fréquent des formules : « après avoir entendu, après avoir consulté, etc. » L'évêque (ou le curé) n'est pas au-dessus encore moins en dehors de son Eglise. La raison (à mon avis la seule raison) qui peut conduire à refuser une délibération synodale serait la rupture de communion dont elle serait la cause à l'intérieur de l'Eglise particulière ou avec d'autres Eglises. La bonne voie n'est pas de l'enterrer mais de la remettre en délibération.

- La résistance des organisations en place (cf. le discours des vœux du pape François à la curie) qui se traduit dans une centralisation bureaucratique :
 - o celle de la curie romaine (ce n'est pas d'aujourd'hui : au XVIII^e siècle les encouragements de Benoît XIII à tenir des synodes resteront sans effet alors qu'il en avait célébré 38 quand il était évêque de Bénévent) ;
 - o un mal français exporté jusqu'au cœur de l'Eglise (ce n'est sans doute pas ce que Napoléon a laissé de meilleur en occupant les Etats pontificaux) ;
 - o la manière dont la Conférence des Evêques de France s'organise progressivement, au fil de ses réformes (voire certains diocèses et provinces ecclésiastiques).

- Une approche négative et pessimiste de la sécularisation et des changements culturels des sociétés qui conduit bon nombre de communautés à se replier sur elles-mêmes et de leurs responsables à les encourager dans des postures défensives. L'Eglise est en face de la société et non l'une des modalités voulues par Dieu pour habiter le monde (et l'enchanter).

- Le difficile sinon le non accès à la parole de diverses catégories sociales : les jeunes générations, les personnes précaires, les milieux populaires (je ne saurais oublier les femmes) : nous « savons » parler pour eux et pour elles et donc penser et décider ce qui est bon pour eux et pour elles.

- Une méfiance voire une indifférence généralisée des jeunes générations par rapport aux institutions sinon comme un passage obligé, ce qui n'empêche pas d'ailleurs qu'il soit en apprécié (catéchuménat, préparation au mariage, obsèques, etc.). A l'heure des réseaux sociaux, le témoignage et la capacité de l'autre à émouvoir emportent l'adhésion et sont des références plus que l'argument d'autorité.

- L'hypermédiatisation de la communication des leaders : ainsi, malgré son désir de donner toute leur place aux Conférences épiscopales et aux Eglises particulières, le pape est-il considéré comme « le curé du monde ».

- Il n'est pas sûr que le plus grand nombre de chrétiens :
 - o désire réellement une participation de tous à l'animation de l'Eglise, en raison de conceptions et de fonctionnements hérités, d'une carence dans la formation, d'une médiatisation, etc. Ceci n'enlève rien à leur dévouement et à leur générosité ;
 - o ait conscience que c'est par l'appartenance à une Eglise particulière que l'on est citoyen de l'Eglise catholique.

- Une confusion entre autorité et pouvoir (p. 234 § 1, 230 et 231, 236, etc.). Une autorité au service d'un ensemble se médiatise dans des pouvoirs ; mais l'autorité ne saurait être réduite au seul exercice de pouvoirs (d'autant plus dangereux lorsqu'ils sont qualifiés de sacrés). La décision pastorale est d'ordre prudentiel (capacité à décider dans le réel) ; il lui faut se garder de tout caractère absolu (la garantie étant la possibilité du recours).

En conclusion :

Dans la perspective ouverte par le concile Vatican II (sans d'ailleurs s'y référer explicitement de manière constante) **le pape François invite l'Eglise à vivre autrement** ce qui implique une conversion des mentalités. Sous la plume du pape François, dans la conclusion d'Evangelii gaudium, on trouve d'ailleurs l'esquisse d'une méthode pastorale pour que l'Eglise soit plus synodale dans ses pratiques (cf. aussi la manière dont sont préparées les assemblées du Synode des évêques sur la famille).

Les questions qui se posent à l'Eglise pour assurer sa mission, ne trouveront leur solution que dans une confrontation des diverses cultures, une écoute attentive et bienveillante des fidèles, une analyse rigoureuse des situations et des pratiques (et là un recours aux sciences humaines est incontournable) et une réflexion théologique.

La synodalité, mode d'être et d'agir d'une Eglise communion, est aussi son mode de penser et de parler.

Nous pouvons être reconnaissants au pape François d'en être conscient et de s'y employer.

Jean-Charles Descubes